

KIGALI, LE 18 FEVRIER 1991

N°147 /2/MOM/RWA.

Le Colonel GALINIE, chef de la Mission  
d'Assistance Militaire,

au Lieutenant-Colonel RUELLE, chef du D.M.A.T/  
Gendarmerie à .... KIGALI

OBJET : Précisions concernant vos missions

Les troubles et les menaces que connaît actuellement le Rwanda exigent que les forces de Gendarmerie soient organisées de sorte qu'elles participent activement et efficacement à leurs résolutions.

Les entretiens qu'à bien voulu m'accorder le Président de la République, les séances de travail que j'ai eues avec le Colonel chef d'état-major adjoint de la Gendarmerie, son état-major, de nombreux officiers de l'Arme, au cours de la semaine passée, ont abouti à certaines décisions. Elles concernent, en particulier, votre mission ainsi que les actions à entreprendre immédiatement et celles à préparer.

Ces actions nécessitent soit votre intervention directe, soit votre assistance personnelle, de manière permanente et effective.

I - VOTRE MISSION :

Votre mission consiste tout spécialement à conseiller:

- d'une part le chef d'état-major adjoint, soit sur sa demande, soit d'initiative.
- d'autre part, le Lieutenant-Colonel chef du G.3, (bureau emploi/instruction/organisation).
- enfin, selon les nécessités, le Lieutenant-Colonel du G.1 (bureau personnel).

Pour respecter les directives du Président de la République (entretien du 14 février 1991 ), vous travaillerez en permanence avec le deuxième dans un esprit de totale collaboration.

## MISSION PARTICULIERE :

Le pays devant faire face à un adversaire armé, il a été décidé par les autorités compétentes que la mission prioritaire de la Gendarmerie est la mission militaire ..

Concrètement cela signifie que :

- Les missions judiciaires et administratives, ne sont assurées qu'en cas de nécessité absolue, ou lorsqu'elles s'insèrent dans la mission militaire. Ainsi l'instruction dans ces deux domaines est suspendue.

- Vous devez contribuer ( en y prenant une part réelle), à la réalisation rapide des deux objectifs suivants qui ont été clairement fixés dans ce sens :

. Réalisation du plan de défense de la ville de Kigali dont la responsabilité est confiée à un officier supérieur de la Gendarmerie ( ce qui implique la rédaction d'un dossier et le dégagement d'effectifs nécessaires).

. Mise sur pied opérationnel de deux bataillons de marche, au moins.

Pour ce faire, vous bénéficierez de l'assistance tactique de la cellule "évaluation - propositions" commandée par le Lieutenant-Colonel CANOVAS secondé par le Chef d'Escadron ROBARDEY de votre Arme.

## II - ETABLISSEMENT DE DOCUMENTS :

21 - Vous rédigerez pour le 20 mars un compte-rendu précisant vos interventions et leurs effets, notamment dans l'exécution de la mission particulière, ainsi que les facilités accordées et les difficultés rencontrées.

22 - Afin de mettre fin aux errements actuellement constatés, vous présenterez, pour la même date, un projet de document relatif aux principes d'action de la Gendarmerie en mettant l'accent sur le respect le plus strict de l'éthique

23 - Afin d'acquérir les informations indispensables à une prochaine coopération professionnelle fructueuse, vous établirez, pour le 22 mai 1991, un rapport ayant pour objet l'évaluation de la Gendarmerie Nationale et des propositions la concernant.

Il devra comporter les rubriques suivantes:

- a) état actuel (effectif - spécialistes - gestion et emploi des personnels - unités - moyens - qualités - lacunes ...)

b) projet d'évolution ou de réorganisation, (unités personnels - matériels ...) sur 3 ou 5 ans.

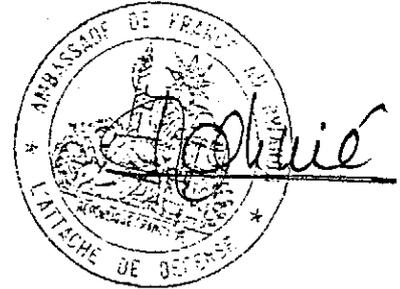
c) Propositions d'intervention du D.M.A.T, de la M.A.M et de la M.M.C, dans le cadre du projet.

Nota : Je tiens à votre disposition une documentation personnelle pour éventuellement vous apporter une aide dans cette tâche.

### III - MESURES PRATIQUES - MOYENS :

- Afin de vous permettre de vous consacrer entièrement à ces travaux, vos fonctions de chargé des affaires courantes du B.C.M sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et vous vous installerez à l'état-major de la Gendarmerie.

Les moyens-secrétariat devront être fournis par le commandement de cette institution. Cependant vous pourrez confier certains travaux à l'Adjudant-Chef GRIGNON, actuellement secrétaire de la cellule "évaluation - propositions", citée plus haut.



### COPIES à :

- Monsieur le Ministre de la Défense  
(à titre de compte rendu)
- Colonel RWAGAFILITA  
(pour information)